

Biodiversité dans les territoires d'activités économiques

Contexte réglementaire sur trois territoires: le Québec



ROUSSEAU
LEFEBVRE ■ Environnements
performants

 **Michel ROUSSEAU**, *Architecte paysagiste, Associé Fondateur de Rousseau Lefebvre*

Contexte réglementaire québécois

- 4 lois:
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - Loi sur la conservation du patrimoine naturel
 - Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
 - Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
- Lois protégeant la biodiversité dans une perspective d'avant-projet
- Très peu qui favorise ou exige le suivi de la biodiversité sur des sites déjà construits



Biodiversité dans les territoires d'activités économiques

Contexte réglementaire québécois

- Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
 - Régime de compensation: Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.
 - Plus de 100\$M accumulés en 2022, 2,5% d'utilisés par les MRC pour projets de compensation
 - \$ qui pourrait être utilisé pour biodiversité
 - Avancée mais en lien avec la compensation



© Rousseau Lefebvre

Biodiversité dans les territoires d'activités économiques

Contexte réglementaire québécois

- Programme d'appui aux projets de développement économique – volet 2 du MEIE
- Appui à la réalisation d'études pour l'aménagement durable des parcs industriels:
 - Plan directeur pour les aménagements biophiliques
 - Infrastructures vertes (GEP et îlots de chaleur)
 - Conservation/mise en valeur de la biodiversité

